

*Questions orales*

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, les deux propositions sont tout à fait différentes. Je suis au courant de la requête de l'université et du gouvernement ontarien. Le projet auquel il est fait allusion est réalisé en partie par le secteur privé au Québec avec l'appui de deux niveaux de gouvernement. Ces projets sont de nature tout à fait différente.

## L'EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION AU QUÉBEC

**M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey):** Madame le Président, quand le ministre annoncera-t-il l'emplacement de cette nouvelle installation au Québec. Sera-t-elle située à Shawinigan ou ailleurs et quelle sera l'importance du financement fédéral?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, aucune décision définitive n'a été prise à ce sujet. Un groupe appelé Electrolysor Inc. et l'Hydro-Québec constitueront la majorité au sein de la société. Nous accorderons certaines subventions par l'intermédiaire des programmes existants du gouvernement, mais aucune décision définitive n'a encore été prise.

\* \* \*

● (1450)

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## L'AMÉRIQUE CENTRALE—LA PROPOSITION DE SURVEILLER L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT DE PAIX

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État au Commerce international et fait suite à certaines questions qui ont été posées au sujet de la déclaration faite hier à New York par le collègue du ministre. Son collègue a dit que le Canada serait disposé à envoyer des observateurs en Amérique centrale pour surveiller l'application d'un futur règlement de paix qui serait mis au point par le Groupe de Contadora. Soit dit en passant, je suis contente de voir que le gouvernement a enfin découvert l'existence de l'Amérique centrale. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que cette mission ne serait entreprise qu'après le retrait de tous les militaires étrangers et de toutes les bases militaires de cette région, y compris les soldats et les bases militaires des États-Unis au Honduras?

**L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)):** Il devrait être tout à fait évident pour le député que je ne peux lui donner ces assurances et qu'en fait, je ne veux pas le faire, madame le Président. Je crois qu'après avoir réfléchi à la question, le député reconnaîtra tout de suite que le Canada accepterait de participer au maintien de la paix dans la région, si on le lui demandait, à condition que sa participation contribue avec une certaine probabilité à assurer la paix et à empêcher toute nouvelle effusion de sang ou perte de vie. En fait, je crois qu'il ne serait guère avisé de notre part d'adopter publiquement une position ferme quant à savoir quelles seraient les modalités ou conditions selon lesquelles nous accepterions de participer à une telle force de maintien de la paix.

**Mlle Jewett:** Madame le Président, je conclus de cette réponse qu'il est inutile d'interroger davantage le ministre, mais je vais essayer quand même.

## LA PRÉSENCE DE FORCES ÉTRANGÈRES DANS LA RÉGION

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, je voudrais demander au ministre de

réfléchir à la question et de reformuler sa position. Si nous devons participer à une force de maintien de la paix, n'insistons-nous pas pour que les forces étrangères, y compris les troupes américaines et cubaines, mais plus particulièrement les troupes américaines stationnées au Honduras, soient retirées de la région avant de participer à de telles activités de surveillance? Si le ministre ne peut répondre à cette question, madame le Président, alors c'est qu'un débat parlementaire s'impose.

**L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)):** Madame le Président, je répète que si l'honorable représentante prend la peine de réfléchir à la question, elle se rendra compte qu'il a parfois été difficile, au cours des derniers mois et des dernières années, de savoir si des troupes étrangères sont présentes dans certains de ces pays et d'en connaître les effectifs. Par conséquent, je crois qu'il ne serait pas sage de formuler des conditions fermes et irrévocables. Toutefois, je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudra étudier sérieusement toutes les instances que l'honorable représentante voudra faire, et je lui transmettrai donc celles-ci. Je répète que je ne suis certainement pas disposé à adopter une position fixe et irrévocable pour le moment.

\* \* \*

## LES DOUANES ET ACCISES

## L'ÉTABLISSEMENT D'UNE BOUTIQUE HORS-TAXE EN ONTARIO

**M. Maurice Foster (Algoma):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Étant donné les centaines d'emplois que permettrait de créer l'établissement de boutiques hors-taxa aux postes frontière en Ontario, et étant donné qu'il est devenu clair après un délai d'un an et demi que le gouvernement ontarien ne collaborera pas à l'établissement de telles boutiques à moins qu'elles ne soient effectivement contrôlées et exploitées par la Société des alcools de l'Ontario, le gouvernement est-il prêt à mettre ce programme en application de sa propre initiative en vertu du pouvoir que lui confère la Constitution en matière de commerce international? Le gouvernement établira-t-il ces boutiques hors-taxa aux postes frontière de l'Ontario en faisant appel à des entrepreneurs locaux comme il l'a fait dans d'autres provinces?

[Français]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national):** Madame le Président, je suis content que le député ait saisi cette occasion pour signaler à la Chambre la préoccupation qu'on doit avoir du fait qu'une des provinces qui a le plus grand nombre de points d'entrée au Canada, savoir la province d'Ontario, ne participe pas encore au programme national de boutiques franches de droits. Le député et les autres députés doivent se rappeler qu'il existe des lois qui confient à l'autorité provinciale la responsabilité de l'importation, de l'entreposage, de la mise en marché des alcools au Canada. Il est malheureux que la province d'Ontario veuille préserver son monopole d'État et nuire ainsi à l'entreprise privée que le gouvernement canadien veut promouvoir dans la mise en place du programme national de boutiques franches de droits. J'ai eu l'occasion de rencontrer le ministre responsable de la province d'Ontario pour la mise en place de ce programme. Malheureusement, je n'ai pas encore obtenu de réponse positive de sa part, et nous